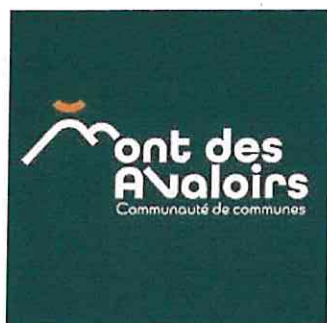


REVUE DE SECURITE SANITAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS



Conclusion

- 1. Présentation de l'alimentation en eau de la CCMA
- Captages
- Stations
- Unités de distribution

- 2. Bilan du contrôle sanitaire
- Bactériologie désinfection
- turbidité
- Sous produits de désinfection (THM) - COT
- Autres paramètres (Equilibre calco carbonique, pH, TH, TAC, CVM)
- Pesticides Nitrates

- 3. Autres points
- Révision des paramètres et normes - PGSSSE et Protection des ressources
- Schéma directeur - sécurité approvisionnement - Délestage
- Gestion de crise
- Information contentieux
- Vaubourgneil

Ordre du jour



1. L'ALIMENTATION EN EAU DE LA CCMA

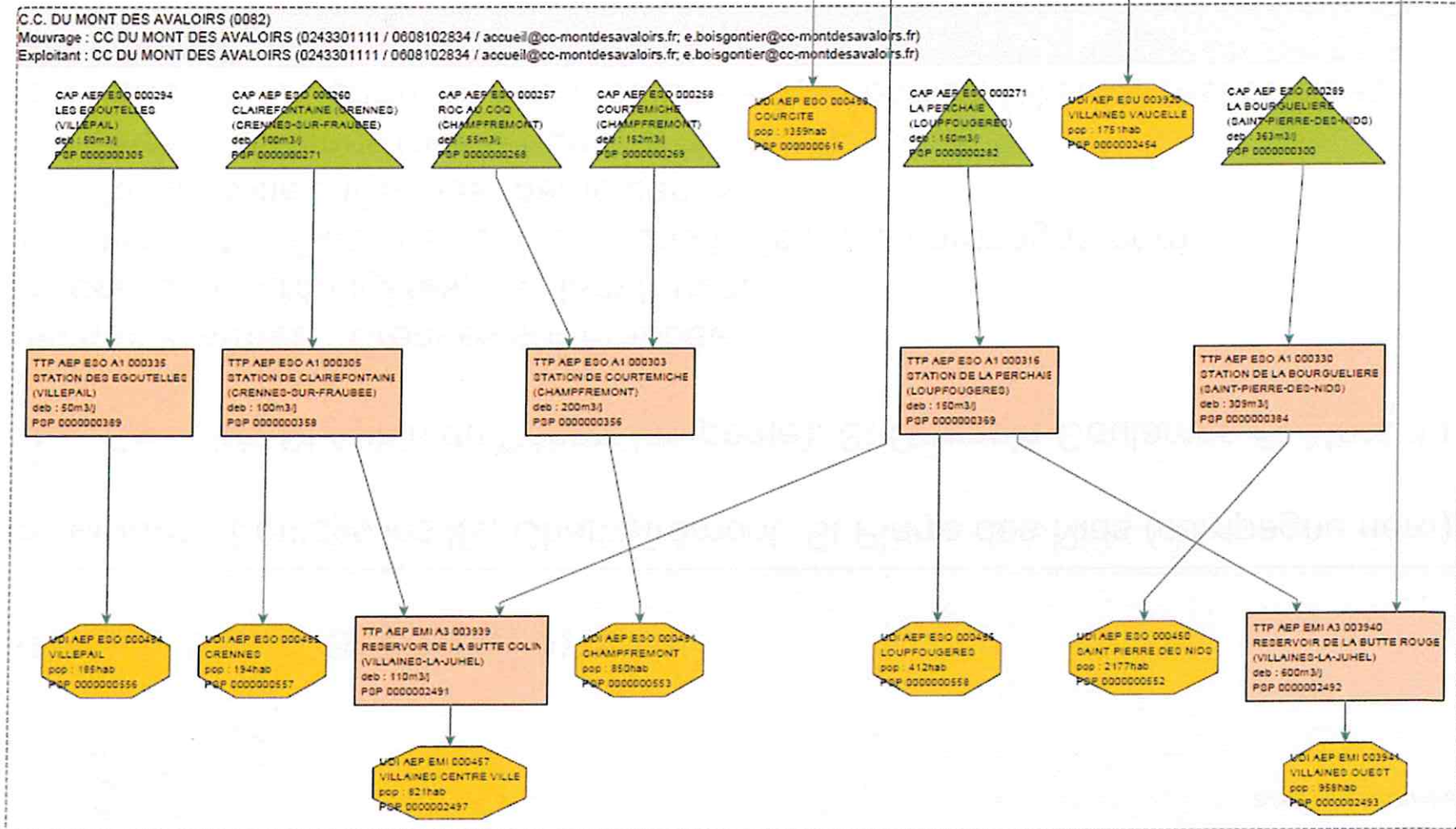
Elle est également alimentée par 2 ressources extérieures : le captage de Vaubourgneil (REC) et la prise d'eau de St Frambault de Prières (SMREP)

Caprages	Roc au Coq, Courtemiche, Clairefontaine, La Perchaie, La Bourguelière, Les Egoutelles
Stations	Courtemiche, Clairefontaine, La Perchaie, La Bourguelière, Les Egoutelles
Unités de distribution	Villaines Vaucelle, Champfrémont, Courcité, Crennes sur fraube, St Pierre des Nids, Loupfougères, Villaines centre ville, Villaines Ouest, Villepail

La CMA exploite 6 captages et 5 stations de traitements qui alimentent 9 unités de distributions :

CAP Vaubourguell → TTP Vaubourguell → UDI Vimartin sur Orthe

CAP St Fraimbault → TTP Station de St Fraimbault



Les Unités de Distributions

- **Champfrémont** : Boulays les Ifs, Champfrémont, St Pierre des Nids (campagne nord), Ravigny
- **Courcité** : Courcité, St Aubin du Désert (en partie), St Germain-Coulamer, St Mars du Désert
- **Crennes sur Fraubée** : Crennes sur Fraubée
- **Loupfougères** : Loupfougères, Le Ham (ouest)
- **St Pierre des Nids** : Gesvres, St Pierre des Nids (hors campagne nord)
- **Villaines Centre ville** : Villaines (partie centre)
- **Villaines Ouest** : Villaines (partie ouest et réseau haut)
- **Villaines Vaucelle** : Averton, St Aubin du Désert (en partie), Villaines (est et réseau haut)
- **Villepail** : Villepail

2. BILAN DU CONTRÔLE SANITAIRE

Contrôle sanitaire Bactériologie Désinfection Turbidité – Fer / Manganèse



Bactériologie de 2018 à 2023

UDI	NB prélèvements	NB NC	Taux de conf
Champfrémont	42	0	100%
Courcité	45	1	98%
Crennes sur Fraube	19	0	100%
Loupfougères	58	3	95%
St Pierre des Nids	54	0	100%
Villaines Centre ville	56	0	100%
Villaines Ouest	16	0	100%
Villaines Vaucelle	31	0	100%
Villepail	19	0	100%
Total	340	4	98,82%

Conformité bactériologique globalement satisfaisante en limite et référence de qualité

mais présence de flores interférentes et germes revivifiables parfois élevés notamment à Loupfougères

STATION			
valeur < 0,3 mg/l NB Total % NC/ recommandation			
STATION DE CLAIREFONTAINE	13	36	36,11%
STATION DE COURTEMICHE	1	36	2,78%
STATION DE LA BOURGUELIERE	14	52	26,92%
STATION DE LA PERCHAIE	14	56	25,00%
STATION DES EGOUELLES	32	51	62,75%
Total général	74	231	32,03%
UDI			
valeur < 0,1 mg/l Nb Total % NC/ recommandation			
CHAMPFREMONT	4	49	8,16%
COURCITE	9	49	18,37%
CRENNES	5	20	25,00%
LOUFOUGERES	34	56	60,71%
SAINT PIERRE DES NIDS	9	62	14,52%
VILLAINES CENTRE VILLE	13	60	21,67%
VILLAINES OUEST	5	18	27,78%
VILLAINES VAUCELLE	25	43	58,14%
VILLEPAIL	13	23	56,52%
Total général	117	380	30,79%

Optimisation possible en veillant à avoir des concentrations libres en chlore libre comprises entre 0,3 et 0,6 mg/l en départ usine pour avoir au minimum 0,1 mg/l en tout point du réseau et mise en place d'analyseur de chlore en continu

Turbidité de 2018 à 2023

UDI	NB prélèvements	NB NC	Taux de conf
Champfrémont	44	3	93%
Courcité	42	0	100%
Crennes sur Fraube	19	0	100%
Loupfougères	58	19	67%
St Pierre des Nids	56	4	93%
Villaines Centre ville	53	3	94%
Villaines Ouest	16	0	100%
Villaines Vaucelle	15	0	100%
Villepail	17	1	94%
	320	30	91%

- indicateur de vulnérabilité de la ressource
- Peut être liée à la présence de fer et/ou de manganèse, à la suite d'épisodes très pluvieux ou une dégradation du réseau

Bonne qualité générale sauf pour **le captage de La Perchaie à Loupfougères qui est particulièrement sensible**

Fer et Manganèse de 2018 à 2023

UDI Fe	NB prélèvements	NB NC	Taux de conf
Champfrémont	44	3	93%
Courcité	5	0	100%
Crennes sur Fraube	17	0	100%
Loupfougères	44	10	77%
St Pierre des Nids	6	0	100%
Villaines Centre	43	0	100%
Villaines Ouest	6	0	100%
Villaines Vaucelle	3	0	100%
Villepail	3	0	100%
Total	171	13	92%

UDI Mn	NB prélèvements	NB NC	Taux de conf
Champfrémont	34	0	100%
Courcité	0	0	0
Crennes sur Fraube	0	0	0
Loupfougères	5	2	60%
St Pierre des Nids	0	0	0
Villaines Centre	0	0	0
Villaines Ouest	0	0	0
Villaines Vaucelle	0	0	0
Villepail	0	0	0
Total	39	2	95%

Contrôle sanitaire

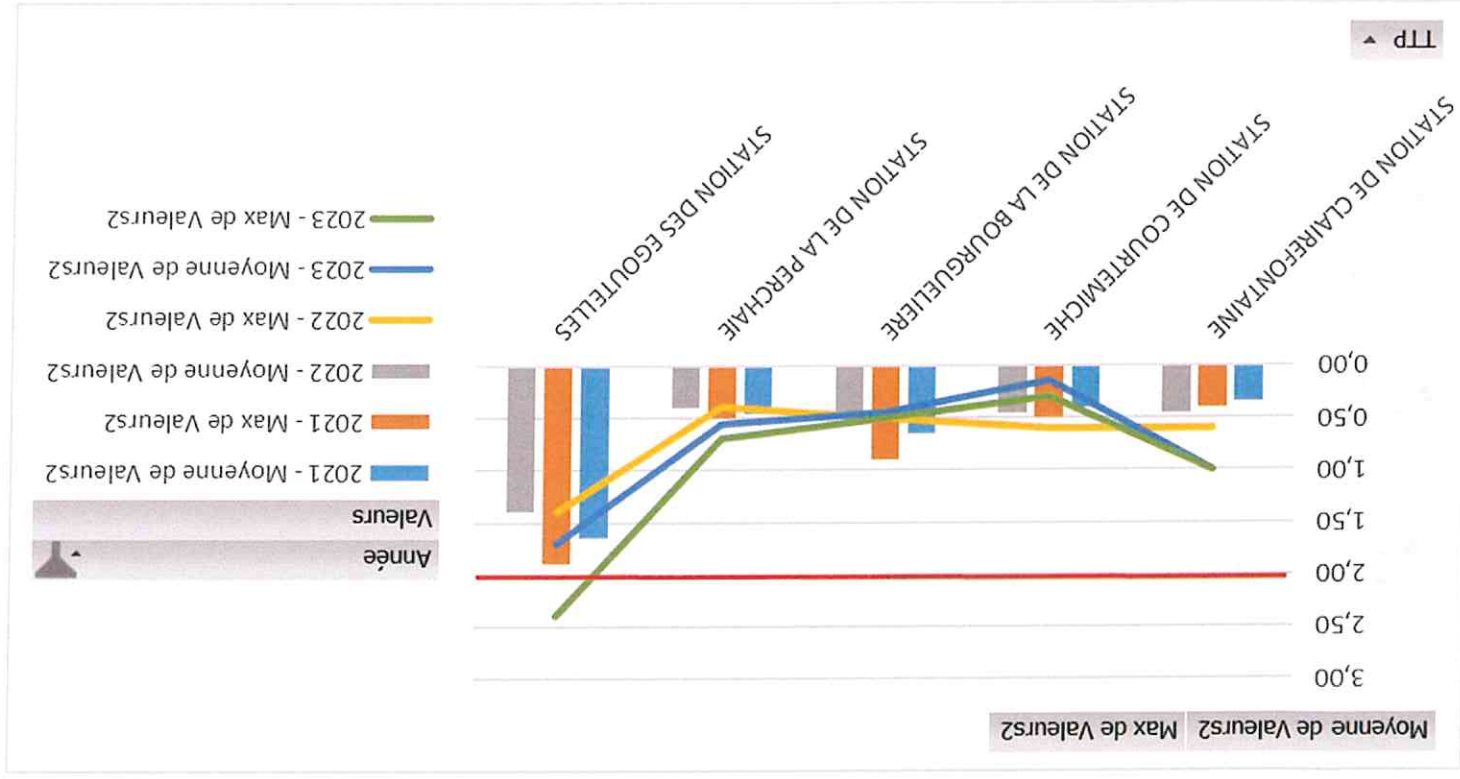
Carbone Organique Total (COT)

Trihalométhane (THM)

La présence de COT représente la matière organique dans l'eau qui peut se transformer en THM lors de la désinfection à surveiller surtout sur la station des Egoutelles

COT TTP de 2021 à 2023

Santé Publique Environnement



THM UDI de 2018 à 2023

TTP - UDI	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CHAMPFREMONT	34,60	9,30	8,70	12,00	10,00	
COURCITE	3,40	2,90		6,20	3,70	10,00
CRENNES	25,90					20,00
LOUPFOUGERES					65,00	
RESERVOIR DE LA BUTTE COLIN					9,60	8,40
RESERVOIR DE LA BUTTE ROUGE					31,00	
SAINT PIERRE DES NIDS	16,30	24,00	16,00	8,40	15,00	
STATION DE CLAIREFONTAINE	16,40	11,00	3,30	6,00	5,00	6,70
STATION DE COURTEMICHE	32,20	10,10	5,40	5,50	4,10	4,40
STATION DE LA BOURGUELIERE	3,50	2,90	7,20	2,90	3,90	6,40
STATION DE LA PERCHAIE					0,79	0,28
STATION DES EGOUTELLES	0,60		33,00	21,00	33,00	
VILLAINES CENTRE VILLE	24,10	12,70	25,00	5,50	59,00	18,00
VILLAINES OUEST					8,50	38,00
VILLAINES VAUCELLE			61,00		68,00	51,00
VILLEPAIL	0,50					109,00

Formés par réaction du chlore sur la matière organique et les bromures, le taux de trihalométhanes doit être le plus bas possible et ne doit pas dépasser les 100 µg/l (risque de cancers de la vessie chez l'homme)

L'UDI de Villepail est à surveiller

CVM

TAC - TH

pH - pHe

Equilibre calco carbonique

Contrôle sanitaire



Equilibre calcocarbonique

3 références de qualité

- Eau conforme si à l'équilibre ou légèrement incrustante

Equilibre calcocarbonique (CALCOC2) = pH équilibre - pH in situ

Classe	0	1	2	3	4
Limites	<-0,3	[-0,3 à <-0,2[[-0,2 à 0,2]]0,2 à 0,3]	>0,3
Commentaire	eau incrustante	eau légèrement incrustante	eau à l'équilibre	eau légèrement agressive	eau agressive
Conformité	Non conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Non conforme

- Conductivité comprise entre 200 et 1100 $\mu\text{S}/\text{cm}$
- pH compris entre 6,5 et 9

Autre référence non réglementaire : TAC et TH compris entre 8 et 20°F

Equilibre calcocarbonique de 2018 à 2023

- Des eaux traitées agressives sauf pour le captage de La Bourguelière
- Différence entre pH d'équilibre et pH mesuré en moyenne de 0,4 (souhaitable de ne pas dépasser 0,3)

Point	PHE Moy	Ph Moy	pHE-pH Moy	pHE-pH Max	Paramètre	Nb résultats	Min	Moyenne	Max
Station de Clairefontaine	8,08	7,71	0,37	0,30	Conductivité µS/cm	66	135	254	472
Station de Courtemiche	8,63	8,27	0,36	0,20	pH	131	6,2	7,81	8,5
Station de La Bourguelière	8,23	8,21	0,02	0	pH d'équilibre	28	7,70	8,21	8,7
Station de la Perchaie	7,85	7,09	0,76	0,45	TAC °F	59	3,7	8,99	15
Station des Egoutelles	8,34	7,73	0,61	0,23	TH °F	59	17,3	19,6	23,3

pH et pH d'équilibre par station de 2018 à 2023

pH	Nb d'analyses	Mini	Moyenne	Maxi
STATION DE CLAIREFONTAINE	19	7,2	7,77	8
STATION DE COURTEMICHE	23	7,5	8,28	8,5
STATION DE LA BOURGUELIERE	31	7,8	8,19	8,4
STATION DE LA PERCHAIE	35	6,2	7,17	7,7
STATION DES EGOUTELLES	23	7,1	7,83	8,3
Total général	131	6,2	7,81	8,5

pH d'équilibre	Nb d'analyses	Mini	Moyenne	Maxi
STATION DE CLAIREFONTAINE	6	7,98	8,08	8,3
STATION DE COURTEMICHE	6	8,58	8,63	8,7
STATION DE LA BOURGUELIERE	6	8,1	8,23	8,4
STATION DE LA PERCHAIE	6	7,7	7,85	8,05
STATION DES EGOUTELLES	4	8,07	8,34	8,53
Total général	28	7,7	8,21	8,7

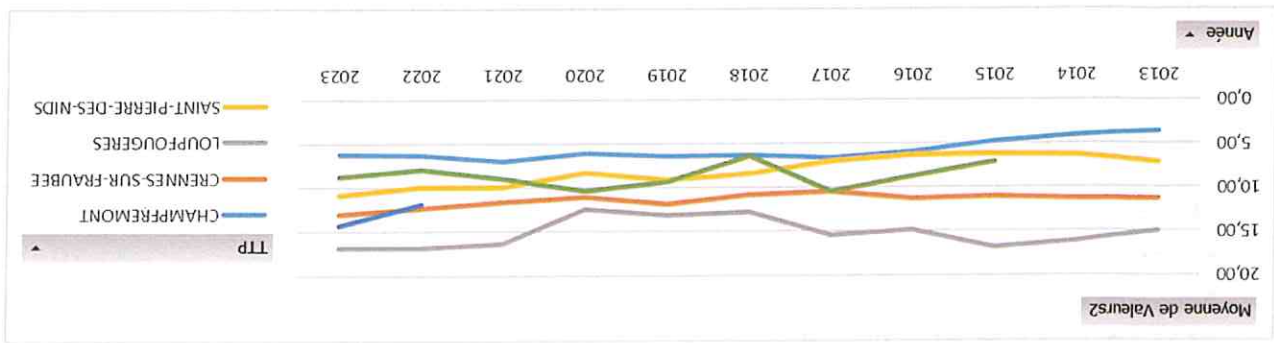
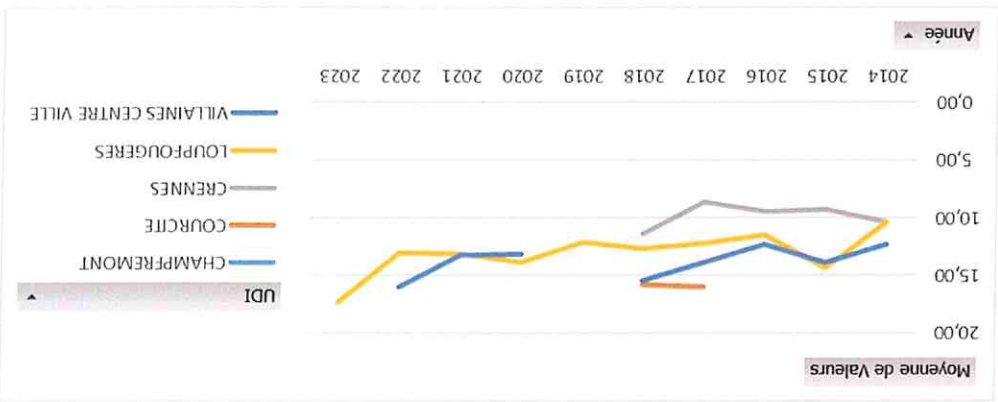
Conductivité de 2018 à 2023

Station	Conductivité en µS/cm	Nombre de valeur	Min de valeur	Moyenne de valeur	Max de valeur
STATION DE CLAIREFONTAINE	11	238	287,45	472	472
STATION DE COURTEMICHE	14	144	153,71	168	168
STATION DE LA BOURGUELIERE	13	209	241,31	272	272
STATION DE LA PERCHAIE	16	215	359,31	429	429
STATION DES EGOUTELLES	12	135	213,50	280	280
Total général	66	135	253,97	472	472

TAC et TH de 2018 à 2023

TAC en ° F	Nb d'analyses	Mini	Moyenne	Maxi
STATION DE CLAIREFONTAINE	11	8,5	10,59	14,7
STATION DE COURTEMICHE	12	5,6	6,03	6,6
STATION DE LA BOURGUELIERE	12	6,7	8,33	10
STATION DE LA PERCHAIE	13	3,7	11,55	15
STATION DES EGOUTELLES	11	4,1	8,30	11,9
Total général	59	3,7	8,99	15

TH en ° F	Nb d'analyses	Mini	Moyenne	Maxi
STATION DE CLAIREFONTAINE	11	10,2	11,70	13
STATION DE COURTEMICHE	12	6	6,39	7,3
STATION DE LA BOURGUELIERE	12	7,8	9,41	10,9
STATION DE LA PERCHAIE	13	7,2	14,94	18,4
STATION DES EGOUTELLES	11	5,1	8,70	12,2
Total général	59	5,1	10,31	18,4



TH de 2013 à 2023

Chlorure de vinyle monomère (CVM)

Campagne de mesures 2014-2016

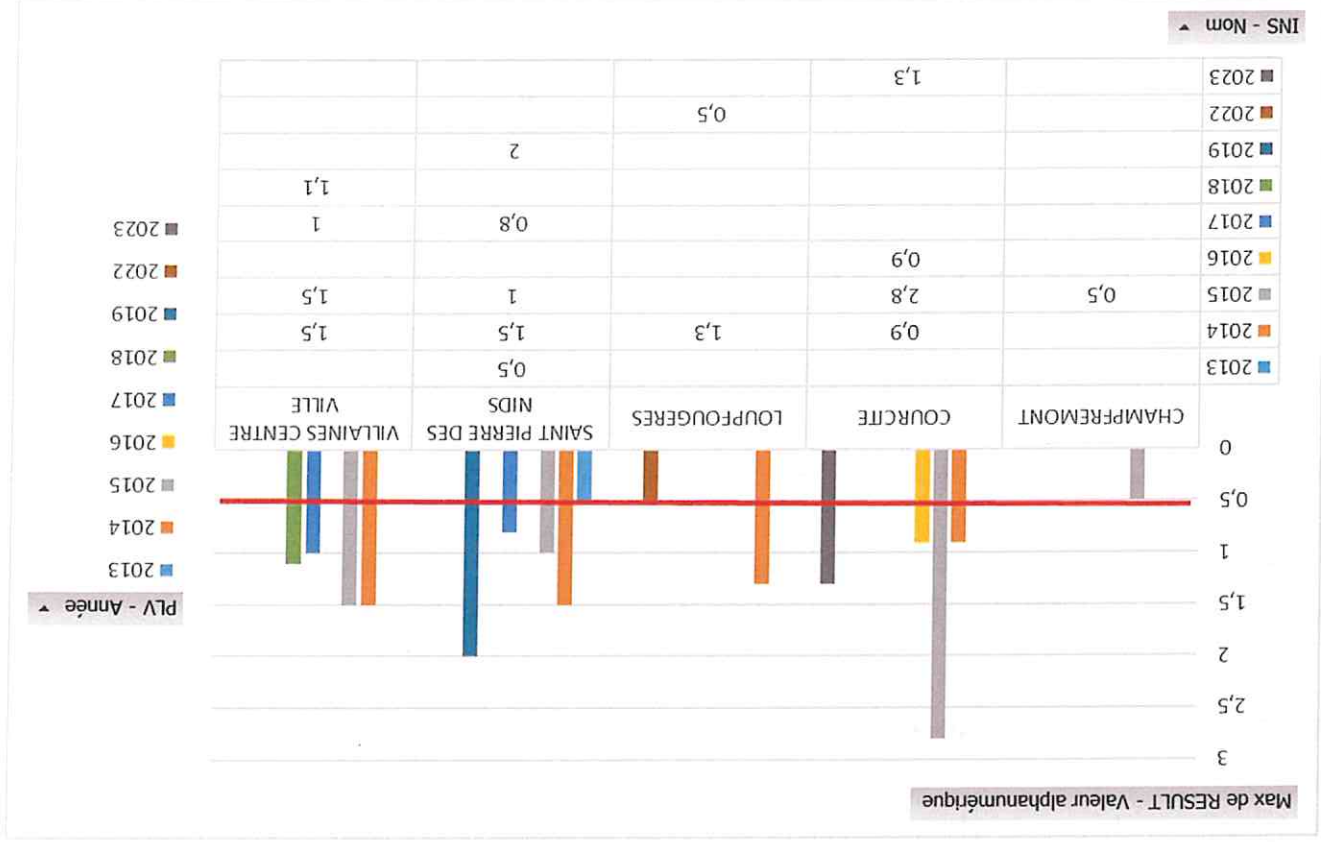
- 179 points analysés dans le cadre de la campagne de mesures de 2014-2016, 156 conformes
- Au total, 193 résultats disponibles depuis 2013, 27 non conformes

Suivi à relancer dans le cadre de l'instruction du 29 avril 2020 (modifiant instruction 2012)

- Un courrier de l'ARS est en préparation et vous précisera les démarches à entreprendre concernant ce paramètre. **La PRPDE est l'acteur principal et doit:**
 - Identifier les réseaux à risque
 - Réaliser un plan d'échantillonnage
 - Etablir un bilan
 - Gérer les non conformités par des travaux de renouvellement ou autres actions
 - Contrôler les travaux réalisés ou les actions entreprises

Ces démarches peuvent constituer un volet du PGSSE

CVM maxi de 2018 à 2023



INSTRUCTION DGS/EA4/2020/67 DU 29/04/2020



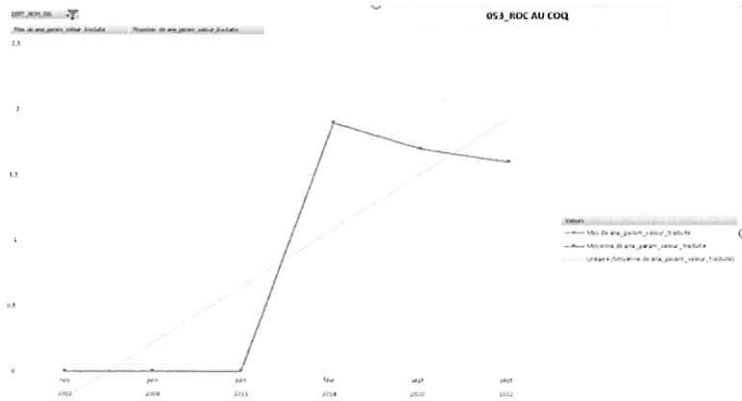
Contrôle sanitaire

Nitrates

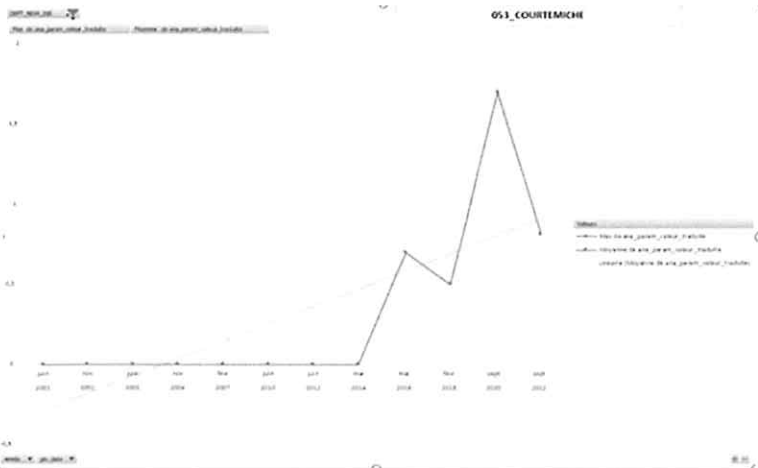
Pesticides



Nitrates Roc au Coq et Courtemiche depuis 2002 et 2001

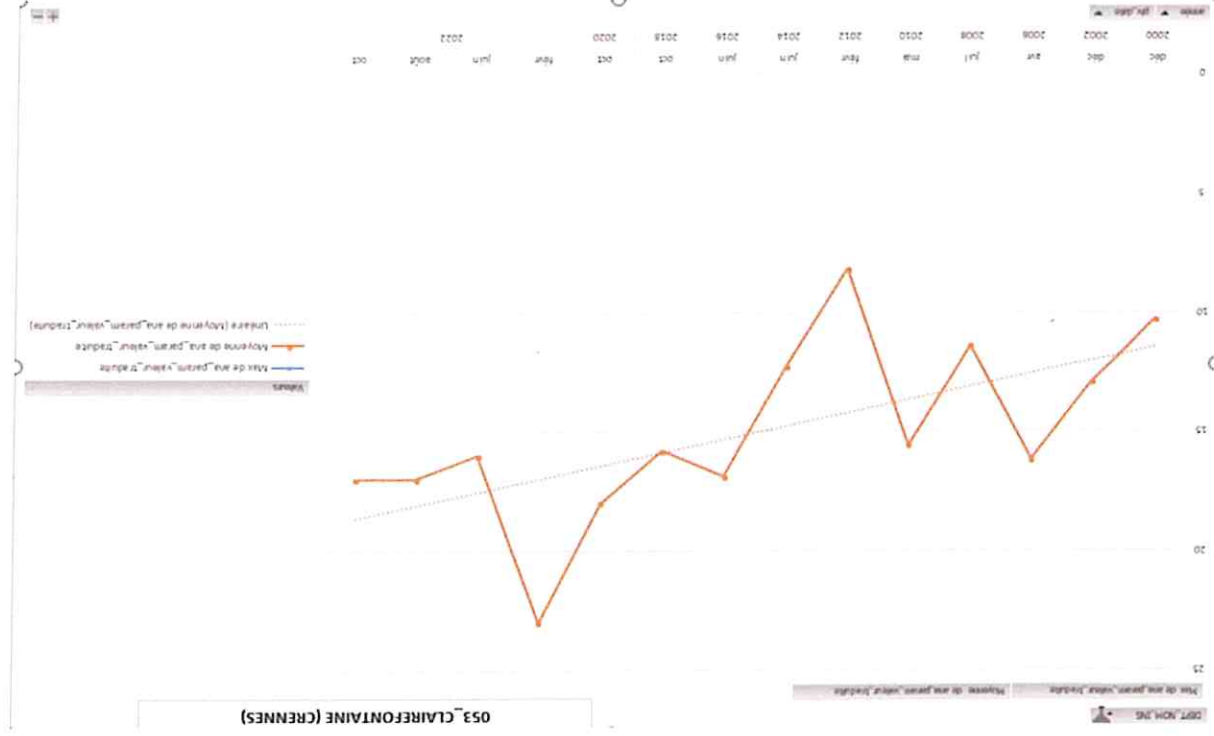


Taux de nitrates très faible (<2 mg/l)



Nitrates Clairefontaine depuis 2000

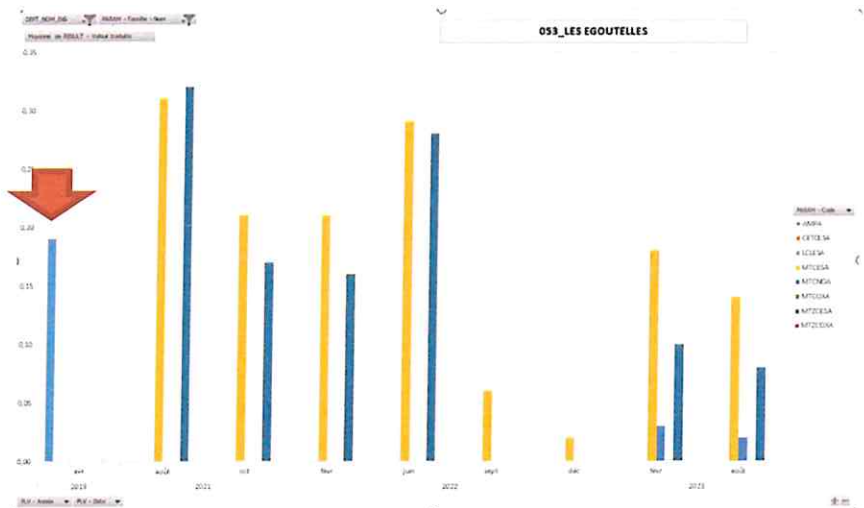
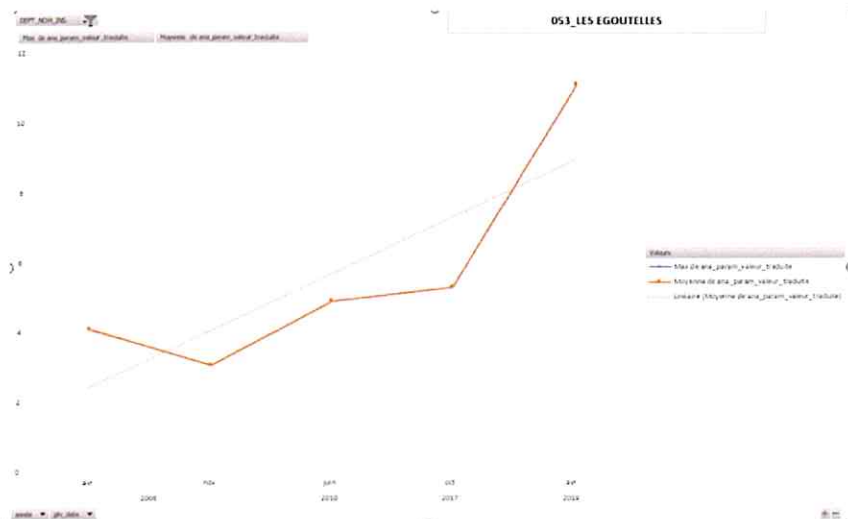
Le taux de nitrates est inférieur à 25 mg/l mais en augmentation



Nitrates et pesticides Les Egoutelles depuis 2006 et 2019

Taux de nitrates qui évolue à la hausse (dépasse les 10 mg/l):
à surveiller !

Quelques métabolites non pertinents mais tendance à la baisse: Ampa en 2019 (0,18µg/l), ESA Métolachlore et ESA Metazachlore (>0,3 µg/l)



3. AUTRES POINTS



Autres Points

Révisions des paramètres et normes

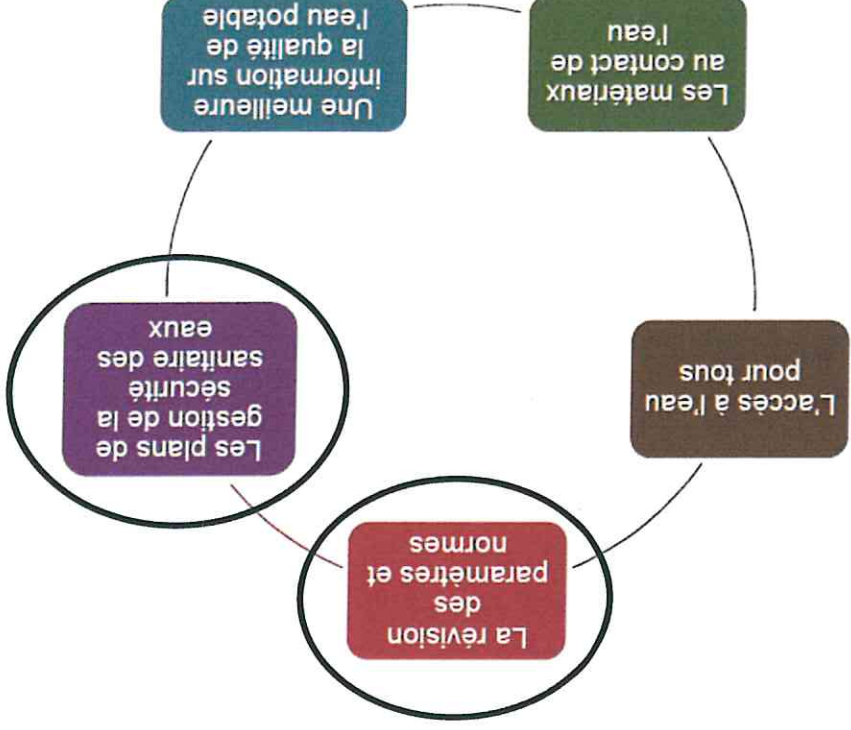
PGSSE et protection de la ressource

Transposition directive « eau potable »

• Révision des paramètres et normes

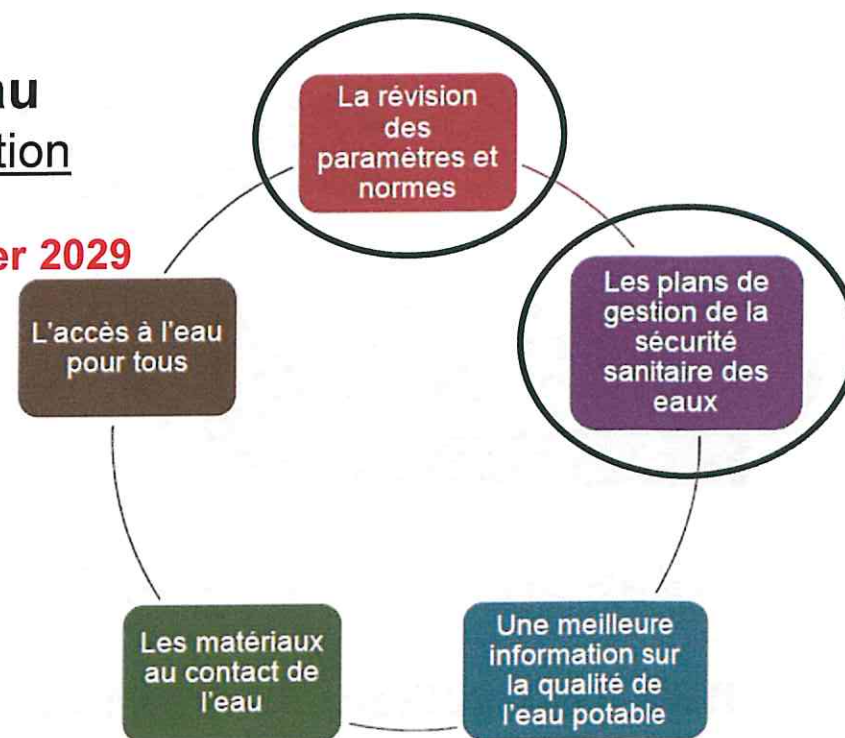
- Paramètres nouveaux
- Polluants émergents (PFAS), Perturbateurs endocriniens : limite de qualité pour bisphénol A et liste de vigilance avec valeur indicative pour les métabolites non pertinents (0,9 µg/L)
- Gestion dépassements valeurs indicatives (article 13 - paragraphe 8 de la directive)

- Mesures de prévention, atténuation, surveillance dans les zones de captage
- Surveillance des substances dans l'eau, du traitement, au besoin amélioration du traitement



Transposition directive « eau potable »

- **Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau**
 - L'évaluation et la gestion des risques sont une obligation
 - Risques liés aux zones de captage, **décal juillet 2027**
 - Risques liés au système d'approvisionnement, **décal janvier 2029**
 - Cf articles 7 à 10 de la directive
 - Transposée par l'art R. 1321-22-1 du CSP et l'arrêté du 3 janvier 2023 relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution



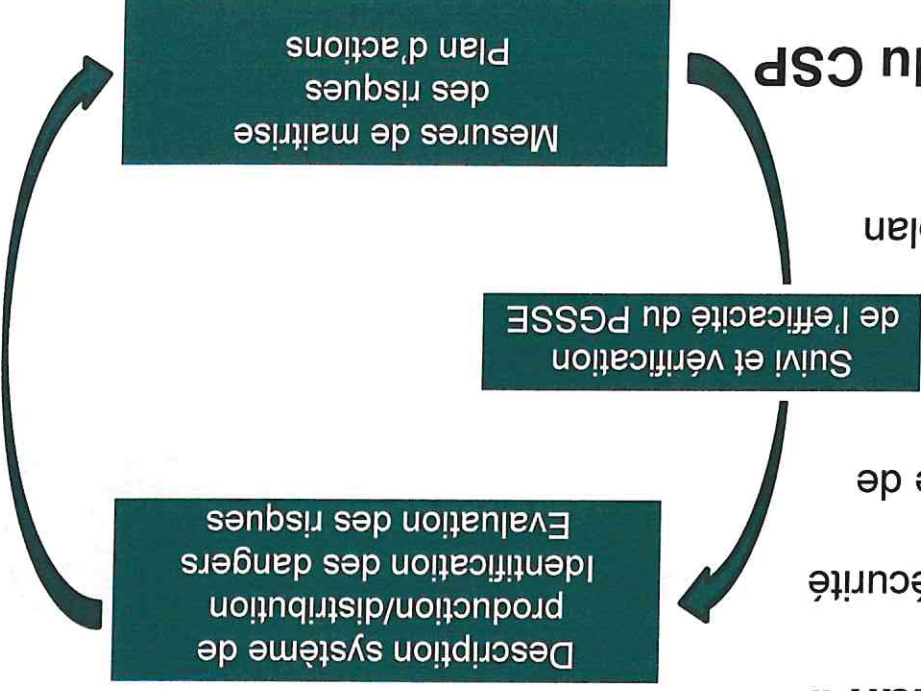
Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

Qu'est ce qu'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) ?

- Démarche initiée par l'OMS « water safety plan »
- Principes généraux

- Démarche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau
- Stratégie générale de prévention et d'anticipation : étude de dangers, plan d'action adapté
- Sur l'ensemble du système de production et distribution (ressource → robinet de l'abonné)
- De la responsabilité de la PRPDE
- Amélioration continue (démarche itérative : élaboration plan d'actions, évaluation, révision)

- Devient une obligation selon l'art L. 1321-4 du CSP



Transposition directive PGSSE appliqué à la ressource

Compétences de la PRPDE vis-à-vis de la gestion de la ressource

- **Nouvelles dispositions du CGCT (L. 2224-7-5 à 7-7) instaurant**
 - Contribution de la PRPDE à la gestion et préservation de la ressource en eau
 - **Plan d'action** contribuant au maintien ou amélioration de la qualité de l'eau
 - Sur toute ou partie de l'AAC, PP rapprochée a minima
 - Constitue le volet maîtrise des risques liés aux pollutions sur les zones de captage du PGSSE (surveillance PPC, prise d'eau, respect prescriptions arrêté sur ANC, prairies, haies ...)
 - Contribution obligatoire si captage sensible au sens de l'article L. 211-11-1 du code de l'environnement

Références

L. 2224-7-5 CGCT

« Art. L. 2224-7-5.-Toute personne publique responsable de la production d'eau qui assure tout ou partie du prélèvement peut contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau.
« Cette contribution est obligatoire lorsque l'eau est produite en tout ou partie à partir d'un point de prélèvement sensible, au sens de l'article L. 211-11-1 du code de l'environnement.

PGSSE appliqué à la ressource

Contenu du plan d'action (CGCT L. 2224-7-7)

• Mesures définies en concertation avec les acteurs du territoire

- 1° Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs du territoire pour préserver la qualité de la ressource en eau et les accompagner dans la mise en œuvre d'actions contribuant à cet objectif;
- 2° Réaliser toute étude nécessaire pour mettre en œuvre, compléter ou actualiser le plan d'action;
- 3° Suivre la qualité de la ressource en eau;
- 4° Soutenir et favoriser la transition agro-écologique;
- 5° Assurer la maîtrise foncière pour la mise en œuvre d'actions destinées à protéger ou restaurer la ressource en eau;
- 6° Mettre en place des aménagements limitant le transfert de pollutions vers la ressource en eau;
- 7° Signer des conventions d'engagement avec les partenaires du plan;
- 8° Suivre et évaluer l'efficacité de la démarche.

Protection des ressources

La transposition de la directive sur le PGSSE appliqué à la zone de captage marque une ambition particulière de préservation des ressources en eau

= Compétence de préservation de la ressource donnée aux collectivités

= Opportunité de renforcer le cadre réglementaire des mesures de protection de la ressource (PPC, plans d'actions sur les AAC)

= meilleure articulation entre les différents outils existants du code de l'environnement, des collectivités territoriales et du code rural pour lutter contre les pollutions diffuses

Autres points

Schéma directeur

sécurité approvisionnement

Déstage



Le schéma directeur de novembre 2012 (Safège) pour une partie de la CCMA

- Mise en place de débitmètres télégerés (captage de Clairefontaine, réservoirs de la Mézengerie, des Egoutelles, de la Butte Rouge, de la Butte Colin, de Vaucelles, de la Rossignolière, d'Antonnerie, station de la Perchaie)
- Mise en place de plusieurs compteurs de sectorisation pour estimer les fuites
- Renouvellement des branchements en plomb (entre 50 et 100) à Villaines La Juhel ([saturnisme](#))
- Renouvellement de canalisations (2,6 km/an St Pierre des Nids et 5,4 km/an Villaines)
- Travaux réservoirs St Pierre des Nids (suppression de Villeperdue : alarme anti intrusion 1K€, Rouvadin : rénovation cuve et chloration 95 K€)
- Travaux captages Villaines (Egoutelles : clôture et détection intrusion 23 K€, Clairefontaine : clôture et détection intrusion 26 K€, La Perchaie : clôture et détection intrusion 21 K€)
- Travaux réservoirs Villaines (Antonnerie : clôture, canalisations, détection intrusion et chloration 53 K€, Mézengerie : détection intrusion et chloration 29 K€, Egoutelles : cloture, neutralisation et chloration 100 K€, Butte Rouge : cloture et rénovation cuve 100 K€, Butte Colin : portail, canalisations et rénovation 80 K€, Vaucelle : cloture et chloration 48 K€, Rossignolière : étanchéité et chloration 150 K€)

Travaux prévus au schéma directeur restant à réaliser à ce jour:

- Environ 50 branchements au plomb à Villaines la Juhel (route de Mayenne, Place St Georges)
- Renouvellements de canalisations à St Pierre des Nids et Villaines la Juhel
- Clôtures au niveau des Egoutelles, de Clairefontaine et de la Perchaie
- Travaux sur les réservoirs: chloration à l'Antonnerie, chloration à Mézengerie, clôture aux Egoutelles, finitions de clôture et rénovation de cuve à Butte Rouge, canalisation et rénovation de cuve à Butte Colin, chloration à Vaucelle, étanchéité et chloration à rendre active à la Rossignolière

Sécurité approvisionnement :

- Les secteurs de Villaines Vaucelle, Villaines Centre Ville, Villaines Ouest, Loupfougères, Crennes sur Fraubée, sont maillés ou alimentés par le SMR de Nord Mayenne (achat d'eau)
- Le secteur de Villepail est secouru par la station de Clairefontaine et le réservoir de la Mézangerie
- Le secteur de Courcité dépend de l'import du Captage de Vaubourgueil (achat d'eau) mais double compteurs d'import (Bois de la Moussay et la Martinière), possibilité de secours par Loupfougères
- Les secteurs de St Pierre des Nids et de Champfrémont peuvent être secourus par Alençon agglomération

Délestage électrique



Aucun site n'est pourvu d'un groupe électrogène autonome ou d'une plate forme équipée pour en recevoir un. Il y a cependant un groupe électrogène mobile à la station d'épuration de Pré en Pail mais il faut prévoir les raccordements.

L'alimentation de la station de Clairefontaine est jugée critique en cas de coupure de courant. Elle approvisionne Crennes sur Fraubée et Villepail soit environ 300 abonnés : **raccordement prioritaire pour groupe électrogène.**

Autres points

Gestion de Crise

Un plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est en cours de validation en préfecture en cas de rupture d'alimentation en eau, quantitative ou qualitative, qui peut être due à une sécheresse, une pollution, une casse sur un réseau, une coupure de courant, une non-conformité (CVM, THM, ...), etc

Ce plan vise en complément du PGSSÉ, à continuer à alimenter en eau un maximum d'abonnés et à **minima les abonnés sensibles et prioritaires** (Établissements de santé, établissements médico-sociaux, les écoles, les collèges, les lycées).

Les usagers prioritaires

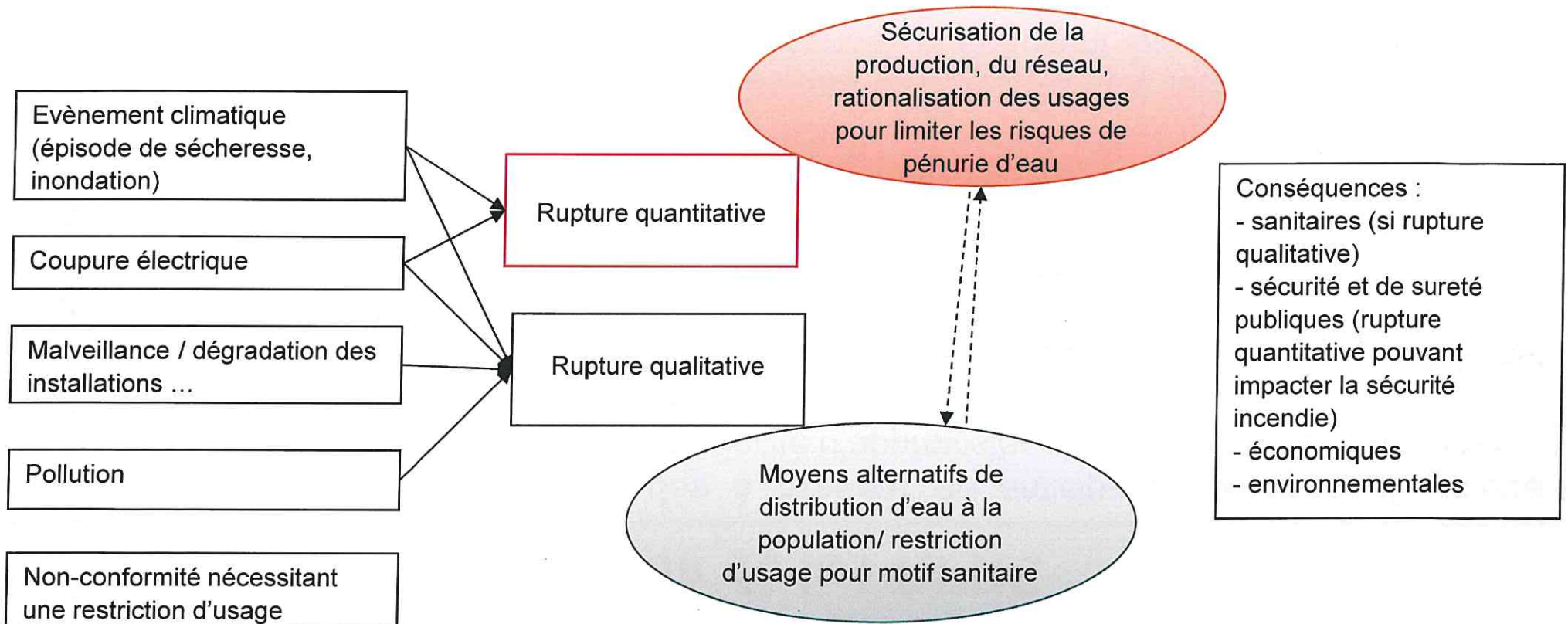
Niveau	Usagers prioritaires
1	<p>Etablissements et abonnés ne pouvant subir d'interruption de l'alimentation en eau potable, en raison des risques infectieux importants générés en cas de manque d'eau.</p> <p><i>Etablissements de santé (hôpitaux, clinique, maternité, centre de dialyse et personnes dialysées à domicile).</i></p>
2	<p>Etablissements accueillant des populations sensibles.</p> <p><i>Etablissements accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées, de jeunes enfants (crèches, garderie, école maternelle et primaire...), des établissements pénitentiaires, des laboratoires d'analyse (notamment ceux devant assurer une continuité médicale).</i></p>
3	<p>Etablissements ayant des activités pour lesquelles une alimentation en eau potable de qualité et/ou de quantité suffisante est nécessaire au maintien de leur activité et est potentiellement génératrice de risque sanitaire.</p> <p><i>Industries agro-alimentaires, Etablissements agricoles où l'abreuvement des animaux est une nécessité, Industries et commerces « gros consommateurs » d'eau (>6000 m³ d'eau par an) et ceux pour lesquels l'alimentation d'eau public assure une fonction de sécurité.</i></p> <p><i>Métier de bouche (boulangerie, boucherie...), restauration, établissements scolaires (collèges, lycée...)</i></p>
4	<p>Etablissements où les risques sanitaires et économiques existent, mais sont considérés comme maîtrisable.</p> <p><i>Ce niveau de priorité concerne la population générale ainsi que les installations agricoles qui peuvent compenser une rupture de l'alimentation en eau potable.</i></p>
5	<p>Etablissements où le risque sanitaire est faible et les enjeux économiques moindres. Une alimentation en eau n'est pas indispensable pour la poursuite de l'activité tels que les établissements communaux et publics (salle des fêtes, salles de sports, salles polyvalente...) et les activités professionnelles (hors métiers de bouche) telles que les services ou les métiers du bâtiment.</p>

ES et EMS recensés :

- Pour le secteur de la CMA, voici une liste non exhaustive:
- Hôpital Jules Doitteau à Villaines la Juhel en priorité 1
 - EHPAD Casteran à St Pierre des Nids en priorité 1
 - EHPAD Les couleurs de la vie à Villaines la Juhel en priorité 1
 - Laboratoire Synlab à Villaines la Juhel en priorité 2 (à vérifier si encore en activité)
 - Les écoles maternelles et primaires en priorités 2
 - Les collèges et lycées en priorités 3

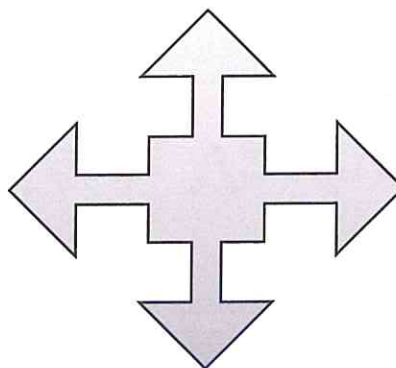
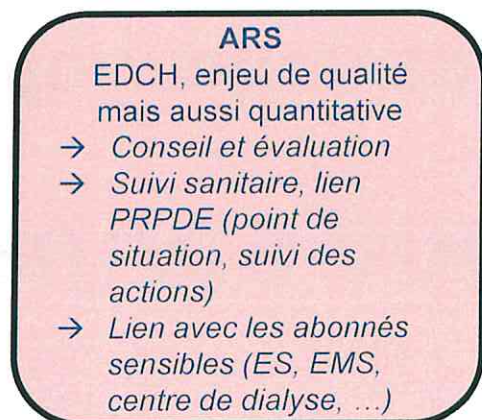
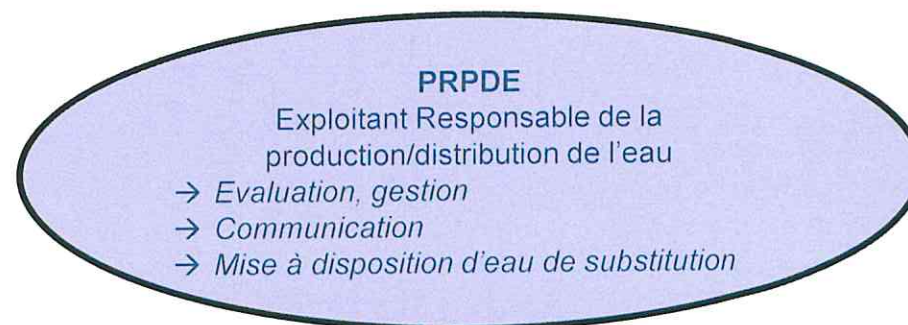
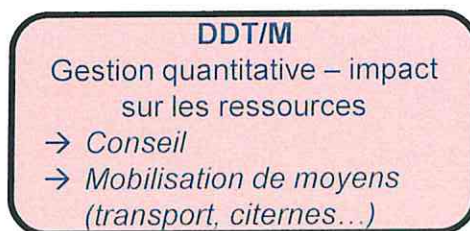
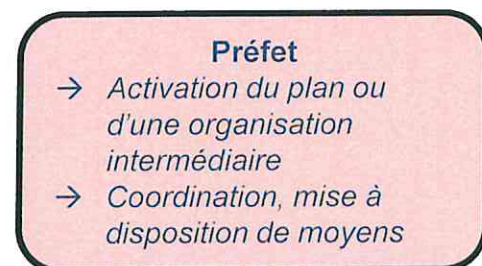
Commune	raison sociale	adresse	CP	catégorie 1	catégorie 2	discipline	clientèle	capacité
SAINTE PIERRE DES NIDS	EHPAD CASTERAN	18 R DU DOCTEUR POIRRIER	53370	Etab. Personnes Âgées	EHPAD	Acc. Personnes Âgées	P. A. dépendantes	35
VILLAINES OUEST	EHPAD LES COULEURS DE LA VIE	21 R ST GEORGES	53700	Etab. Personnes Âgées	EHPAD	Acc temporaire PA	P. A. dépendantes	2
VILLAINES OUEST	EHPAD LES COULEURS DE LA VIE	21 R ST GEORGES	53700	Etab. Personnes Âgées	EHPAD	Acc. Personnes Âgées	Alzheimer, mal appar	14
VILLAINES OUEST	EHPAD LES COULEURS DE LA VIE	21 R ST GEORGES	53700	Etab. Personnes Âgées	EHPAD	Acc. Personnes Âgées	P. A. dépendantes	99
VILLAINES OUEST	HOPITAL LOCAL VILLAINES LA JUHEL	21 R SAINT GEORGES	53700					
VILLAINES OUEST	LBM NORMABIO - VILLAINES LA JUHEL	6 R RAMON	53700	Labo Biolog Médicale				

Évènements susceptibles d'affecter l'approvisionnement en eau potable



Obligation de la PRPDE

- Il revient à la PRPDE de réfléchir **dès à présent** en anticipant une crise afin d'être rapidement capable de faire face à l'impossibilité d'approvisionnement en eau des abonnés :
- Etablir une liste des abonnés prioritaires et la maintenir à jour
 - Prévoir les manœuvres de vannes pour réalimenter les réseaux impactés lorsque cela est possible avec les territoires voisins
 - Connaître les possibilités d'alimenter les réseaux par des camions citernes
 - S'assurer d'un stock de bouteilles d'eau facilement mobilisable (surfaces de vente)
 - Définir le lieu de stockage et de distribution de bouteilles d'eau
 - Définir les personnes à mobiliser pour une distribution de bouteilles d'eau
 - Etablir une liste de PMR ou personnes isolées et la maintenir à jour pour apporter ces bouteilles d'eau à domicile et définir les personnes qui peuvent exécuter cette mission en lien avec les mairies
 - Prévoir un plan de communication avec les abonnés prioritaires et non prioritaires en lien avec les mairies



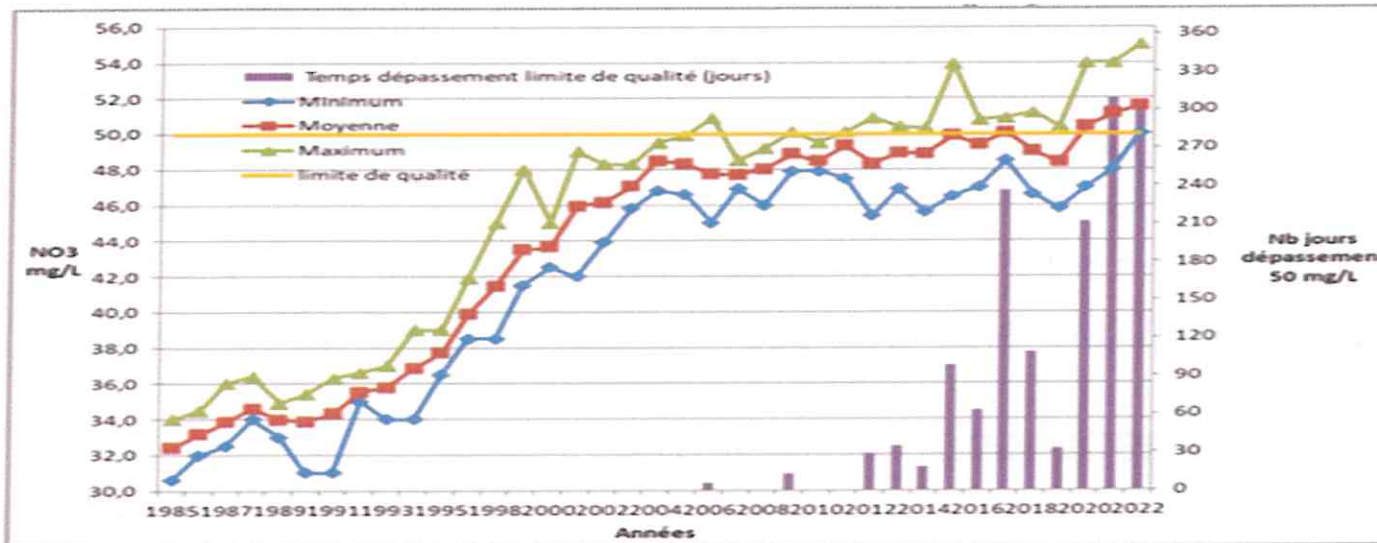
Autres points

Information contentieux Vaubourguet



Contentieux Vaubourgueil

La CCMA importe de l'eau de la Régie des Eaux des Coëvrons dont la teneur en nitrates maximum observée est de 54 mg/l (captage classé prioritaire de Vaubourgueil). Une dérogation a été accordée en février 2017 à la REC mais également à la CCMA pour l'UDI de Courcité d'une durée de 3 ans permettant de distribuer une eau pouvant dépasser la limite en concentration des nitrates.



Nitrates station de Vaubourgueil de 1985 à 2022

- Plusieurs plans d'action ont été mis en place par la REC (acquisitions de terres, réunions / conseils avec les agriculteurs, plantations de haies, pâturage extensif, ...)
- Des travaux d'interconnexion sont prévus avec le captage de la Hamardière afin d'assurer une dilution avant fin 2024
- Une procédure européenne de mise en demeure a été lancée en octobre 2020
- Une nouvelle dérogation a été accordée en février 2022
- Une seconde étape de la procédure européenne présentant un avis motivé le 15 février 2023
- Elaboration d'un programme d'actions ZSCE depuis mai 2023 (échanges avec les agriculteurs, cultures sans intrants hors exploitation, couverture permanente des sols) avec des objectifs inscrits prochainement dans un arrêté préfectoral.

Procédure contentieux et actions



Rappel

Dans l'arrêté du 4 mars 2022, la CCMA a l'obligation d'informer régulièrement les abonnés sensibles (femmes enceintes et nourrissons) du dépassement du seuil du taux de nitrates dans l'eau distribuée par bulletins municipaux, sites internet, courrier, ...

Conclusion



Conclusion

La qualité d'eau est satisfaisante, quelques points d'attention cependant:

- Chloration à renforcer sur tous les stations et certains réservoirs (voire pour installer une téléalarme en cas de souci de chloration sur tous les sites)
- Équilibre calcocarbonique à améliorer pour l'ensemble des captages sauf La Bourguelière dont l'eau est à l'équilibre
- Eau faiblement minéralisée surtout pour les captages de Courtemiche et des Egoutelles
- La tendance est à la hausse pour le taux de nitrates dans tous les captages, La Perchaie dépasse les 40 mg/l
- Dépassement du COT au niveau des Egoutelles et des THM pour l'UDI de Villepail qui peuvent être liés
- Dépassement du seuil de l'AMPA sur 2 captages en 2019 et 2021 (La Perchaie et les Egoutelles)
- Quelques métabolites non pertinents mais en dessous des seuils
- Présence de CVM dans plusieurs UDI (Courcité, St Pierre des Nids et Villaines Centre ville)

- 2 Captages apparaissent plus fragiles doivent faire l'objet d'une attention particulière:**
- **La Perchaie**, captage composé de 2 puits peu profonds (6 et 7,50m) et donc très vulnérable, sensible aux pluies abondantes surtout au niveau des nitrates et des pesticides. L'eau est acide et agressive, avec présence de fer et manganèse, et ponctuellement de la bactériologie. Il peut être pertinent de prendre contact avec les agriculteurs du PP pour faire évoluer les pratiques agricoles.
 - **Les Egoutelles**, captage composé de 5 puits de 2 à 5 m situés dans une zone tourbeuse gorgée d'eau, chargée en matières organiques qui peut expliquer la concentration en THM en fonction de la chloration et du temps de séjour dans le réseau. La présence de pesticides dans un secteur très boisé montre la vulnérabilité de ce captage. L'agriculteur cultivant la parcelle adjacente au captage a modifié ses pratiques, à voir si un contact avec les autres agriculteurs du PP peut également être opportun.

Il reste certains travaux prévus au schéma directeur de 2012 sur une partie de la CCMA , il peut-être nécessaire de réactualiser ce schéma directeur, en intégrant la totalité de la CCMA, qui pourrait prioriser les travaux restants / les nouveaux travaux et optimiser le traitement y compris des micropolluants et prendre en compte les nouveaux paramètres dont :

- Les métabolites de pesticides de façon à être prêt en cas de de détection probable de nouveaux métabolites pertinents (métabolite du chlorothalonil R471811)
- Les sous-produits de désinfection incluant les acides haloacétiques (traitement COT)
- Les PFAS, perturbateurs endocriniens

Renforcer la chloration sur l'ensemble de la CCMA (en partie réalisé fin 2023)

Informers les abonnés de l'UDI de Courcité sur la présence de nitrates dans l'eau distribuée

Rencontrer les agriculteurs des captages les plus sensibles

Réaliser une nouvelle campagne de CVM

Bilan des travaux réalisés et prévoir un nouveau schéma directeur

Enclencher le PGSSSE incluant notamment la gestion de la ressource, la problématique CVM, équilibre calcocarbonique, gestion désinfection ...

Anticiper une gestion de crise : listes personnes à risque, procédure distribution de bouteilles d'eau, raccordement pour groupe électrogène



Retrouvez plus d'information sur
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

et sur nos réseaux sociaux    

